



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Niger

Question écrite n° 99100

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur l'enlèvement et le décès de deux ressortissants français au Niger le 09 janvier 2011. Le 08 janvier 2011, deux ressortissants français ont en effet été enlevés à Niamey, au Niger, avant d'être vraisemblablement exécutés, alors qu'une opération visant à leur libération était en cours. Il lui demande de bien vouloir préciser les circonstances connues ou supposées de l'enlèvement et celles de l'intervention. Il lui demande également de bien vouloir détailler le dispositif mis en place pour prévenir, à l'avenir, ce genre d'évènements.

Texte de la réponse

Consécutivement à l'enlèvement de deux jeunes ressortissants français survenu le 7 janvier dernier dans un restaurant de Niamey, les ravisseurs, qui s'étaient enfuis en direction de la frontière malienne, ont été poursuivis par la garde nationale nigérienne. Ils ont été localisés en fin de nuit par un avion de surveillance français de type Atlantic 2. Une opération hélicoptérée de nos forces spéciales a alors aussitôt été coordonnée avec les forces nigériennes, afin d'éviter que les preneurs d'otages ne parviennent à rejoindre une zone refuge après avoir franchi la frontière. Au moment de l'intervention militaire, les ravisseurs étaient retranchés sur un espace boisé. Prises à partie dès leur atterrissage, les forces spéciales ont riposté et donné l'assaut dans le but de libérer nos deux compatriotes. Au terme de cet engagement, au cours duquel deux soldats français ont été blessés, deux gendarmes nigériens tués, deux autres blessés et plusieurs terroristes neutralisés, les corps sans vie des otages ont été découverts. Les circonstances exactes de leur décès font l'objet d'une enquête judiciaire. La stratégie française pour prévenir ces attaques terroristes d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) repose avant tout sur la coopération, en matière de développement et de défense, avec les pays de la bande sahélienne qui restent souverains chez eux. Le ministère de la défense et des anciens combattants est engagé dans des actions de formation et d'équipement des forces de sécurité des pays concernés. Notre stratégie repose également sur des mesures de sécurité au profit de nos ressortissants. Certaines sont de la responsabilité de nos ambassades, d'autres sont mises en place par les pays d'accueil. À la suite de l'enlèvement de nos deux compatriotes, le ministre de la défense et des anciens combattants s'est immédiatement rendu au Niger pour exiger auprès des autorités de ce pays du renforcement significatif des mesures de sécurité au profit de nos ressortissants. Ces mesures ont été mises en oeuvre sans délai.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99100

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 824

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4490